

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2015 - Séance n°3

Présents : Monsieur Jean Claude Hauteceur, Mr Fabrice Gamelin, Mme Catherine Collet, Mrs Pierre Alexandre, Franck Ernst, Mmes Dorothee Aubert, Martine Bizet, Dominique Pothin, Marie-Odile Simottel

Mme Elodie Sebire secrétaire de mairie

Absents : Charles Roussignol, Elizabeth Eiche Cronenberger

Secrétaire de Séance : Madame Dorothee Aubert

Nombre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

La séance est ouverte à 18h00

Vote du PV du 23/02/2015: Accepté à l'unanimité des présents.

1) Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter une modification de l'ordre du jour en acceptant d'examiner l'installation de bouches à incendie dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2) Installation des bouches à incendie

Monsieur le maire propose de profiter de l'installation de nouvelles canalisations d'eau de 10cm de diamètre entre la rue du Chasse-Marée et le bout de la rue du Prieuré, pour installer 3 bouches à incendie afin d'être en conformité avec les normes de sécurité dans ce secteur de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat et l'installation de ces bouches à incendie. La somme correspondante pourra être portée au compte investissement du budget primitif 2015 de la commune pour la somme de 11 000€.

3) Compte administratif Communal 2014

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2014 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 264 557.39€

Dépenses : 219 532.00€

Excédent : 45 025.39€

Section d'Investissement

Recettes : 14 700.62€

Dépenses : 19 147.09€

Déficit : - 4 446.47€

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement

45 025.39€ - 4 446.47€ = **40 578.92€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2014.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2015 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
 $69\,372.81\text{€} + 45\,025.39\text{€} = 114\,398.20\text{€}$

Section d'Investissement : Excédent antérieur - Déficit de l'exercice
 $2\,161.94\text{€} - 4\,446.47\text{€} = -2\,284.53\text{€}$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement
 $114\,398.20\text{€} - 2\,284.53\text{€} = 112\,113.67\text{€}$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2014 avec un besoin de financement de 6 359,00€, l'excédent de clôture s'élève à 105 754.67€.

4) Compte administratif SPAC 2014

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2014 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 55 991.29 €	Dépenses : 36 779.24€	Excédent : 19 212.05€
------------------------	-----------------------	-----------------------

Section d'Investissement

Recettes : 28 855.67€	Dépenses : 35 249.17€	Déficit : -6 393.50€
-----------------------	-----------------------	----------------------

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement
 $19\,212.05\text{€} - 6\,393.50\text{€} = 12\,818.55\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif SPAC 2014.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2015 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
 $103\,506.16\text{€} + 19\,212.05\text{€} = 122\,718.21\text{€}$

Section d'Investissement : Excédent antérieur - Déficit de l'exercice
 $7\,896.81\text{€} - 6\,393.50\text{€} = 1\,503.31\text{€}$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement
 $122\,718.21\text{€} + 1\,503.31\text{€} = 124\,221.52\text{€}$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2014 avec un besoin de financement de 27 952.11€, l'excédent de clôture s'élève à 96 269.41€.

5) Compte de Gestion Communal et SPAC 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude HAUTECOEUR, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune et du SPAC 2014 dressés par M. DORE, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2014, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2014 du SPAC à l'unanimité.

6) Affectation de résultat Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 114 398.20€ et un déficit d'investissement de -2 284.53€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 105 754.67€, au compte R 001 la somme de -2 284.53€ et d'épurer le déficit d'investissement de 8 643.53 € au compte R 1068.

7) Affectation de résultat SPAC

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 122 718.21€ et un excédent d'investissement de 1 503.31€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 96 269.41 €, au compte R 001 la somme de 1 503.31€.

8) Vote du Budget Primitif Communal 2015

a) Les investissements

Il est proposé au conseil municipal 4 lignes d'investissements :

- L'enfouissement des lignes route de la Sablière pour la somme de 62 500€ TTC
- La réhabilitation de la salle de classe pour 15 000€ TTC
- La réparation du clocher de l'église pour 18 000 €TTC
- L'installation des bouches à incendie rue du Prieuré

Pour couvrir ces investissements et afin de préserver la capacité d'autofinancement pour de futurs projets, la commission des finances propose d'emprunter la somme de 46 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 de la section investissement.

b) Le fonctionnement

- Participation au SIVOS du Mont Joyet : suite à l'augmentation de la participation s'élevant à 81 132€, la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 55% de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette mesure à raison de 8 voix pour, 1 abstention et décide d'inscrire au compte 655401 « Participation SIVOS » la somme de 37 000 (36 509.40€ nécessaires).

-Participation SBS Varennes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 2603€.

-Participation SBV Saône Vienne et Scie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 950€.

-Participation Collège de Saint Saëns : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation d'un montant de 14 620€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux d'impositions suivants :

- **Taxe d'habitation : 13,96%**
 - **Taxe Foncière bâti : 12,43%**
 - **Taxe Foncière non bâti : 31,87%**
 - **CFE : 14,20%**
- pour un produit total de 114 208 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Club des Anémones : 400€
- Anciens Combattants Cottévrard : 85€
- Amicale J Caulle BLH : 110 €
- Banque alimentaire BLH : 100 €
- CADI BLH : 135€
- ASCPBLH : 200€
- Tous à la Brayonne : 150€
- Association entre Bray et Caux : 314€

- **Vote du Budget Primitif :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2015 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **375 241.45€** et en section d'investissement à **124 993,53€**.

9) Vote du budget primitif 2015

Après présentation du budget primitif du SPAC pour l'année 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif SPAC 2015 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **158 374.41€** et en section d'investissement pour **99 826.19€**.

10) Indemnité de M. le Receveur

Le Conseil Municipal décide que le Receveur Municipal de la Commune de Cottévrard percevra à compter du 1er janvier 2008 les indemnités auxquelles il peut prétendre sur la commune (indemnités de conseil et de confection des budgets de la Commune et du SPAC). Il est ici précisé par Monsieur le Maire qu'à compter du 1er octobre 2008, Monsieur Emmanuel DORE, Inspecteur du Trésor Public remplacera Monsieur Michel SIMON en qualité de chef de la Trésorerie de Bellencombre, ce dernier faisant à compter de cette date valoir ses droits à la retraite.

11) Chèque du Comité des Fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser sur les comptes de la commune le chèque du comité des fêtes qui sera porté sur le compte 7713 libéralités pour la somme de 1 509,78€.

12) Subvention au Comité d'animation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Comité d'animation de Cottévrard la subvention de 1 509, 78€ qui correspond au chèque de l'ancien Comité des fêtes.

13) Déplacement du panneau de sortie de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déplacer le panneau de sortie de la commune de la route du Prieuré jusqu'au virage de la route de Bertramesnil (Commune de Critot) et par conséquent à signer les documents administratifs nécessaires.

14) Réfection de l'ancienne salle de classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires pour la réfection de la salle de classe et à déposer un dossier DETR en préfecture.